



Avec la FSU, le syndicalisme autrement !

www.snuter34fsu.fr



La FSU Territoriale est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur. La FSU Territoriale est indépendante mais pas neutre. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination dans la défense des salaires, des services publics et des retraites, tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société portant sur la justice sociale, l'égalité d'accès aux droits, les libertés et en prenant régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale. Fort de plusieurs milliers d'adhérents-es, notre syndicat est implanté et parfois majoritaire dans de nombreuses collectivités territoriales. La FSU territoriale est sur le terrain pour vous défendre aussi bien individuellement que collectivement.

Parce que les agents de la Fonction Publique Territoriale sont indispensables tous les jours, notre engagement est de leur être utile au quotidien.

Au conseil départemental de l'Hérault

En automne 2015, des salariés venus de tous horizons décident de créer un nouveau syndicat au conseil départemental de l'Hérault. Forts pour certains de leur expérience passée et pour tous de leurs **aspirations progressistes et démocratiques**, une section FSU est créée en décembre 2015. Après quelques mois à travailler sur le fond et la forme, la section commence véritablement son activité auprès des salariés en juin 2016. Depuis, elle s'est notamment impliquée dans la mobilisation **#jedison!** sur le transfert des compétences à la Métropole, mais aussi sur la réorganisation de la DGA-SD où elle est à l'origine d'un contre-projet de réorganisation. A présent connue et reconnue dans la collectivité, la FSU compte sur les élections professionnelles pour acquérir la légitimité qu'on lui refuse...



L'éthique et la transparence, ce n'est pas que pour les autres !

La section FSU du conseil départemental de l'Hérault, comme la FSU Territoriale de l'Hérault c'est :

- ▶ Un mandat syndical limité à deux exercices maximum afin de permettre un renouvellement des idées et des dynamiques.
- ▶ La possibilité de révoquer à tout moment les instances dirigeantes de la section comme du syndicat.
- ▶ L'absence de permanents syndicaux : le syndicalisme n'est pas pour nous un métier, notre syndicat est un syndicat de salariés œuvrant pour les salariés.
- ▶ Une priorité sur la question de la parité et de la place des femmes dans l'organisation.
- ▶ Une adhésion de chaque agent d'adhérer avec une cotisation syndicale peu onéreuse.

Nous revendiquons un syndicalisme qui propose, qui met en débat et qui a l'humilité de ne pas revendiquer le "tout savoir" et le mépris des logiques de camps (penser les problèmes sociaux et professionnels est souvent complexe et c'est à nous de rendre intelligible cette complexité et non de la travestir pour la réduire à une logique d'opposition simpliste).

Des outils au service des adhérents et des agents

Notre syndicat est un lieu de partage des savoirs, **de débats et d'idées nouvelles** qui visent les objectifs d'**améliorations des conditions de travail et de rémunération**, et **l'émancipation de chacun**. Notre parti pris est donc d'occuper une position centrale dans la vie **professionnelle, citoyenne et intellectuelle des salariés** à l'intérieur du conseil départemental. Il nous appartient de **proposer des « pas de côté »**, et de susciter (sans jamais imposer) les échanges.

LA FSU TERRITORIALE
04.67.67.77.04
fsu@herault.fr
www.snuter34fsu.fr

www.snuter34fsu.fr

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Aussi, afin d'atteindre ces objectifs, nous avons développé des **outils internes** en direction des adhérents comme la **Revue Séquentielle** (Revue de Presse hebdomadaire), **Ce Qu'il Faut Dire** (CQFD—Bulletin bimestriel d'informations aux adhérents) et un outil «externe» (en direction des salariés de la collectivité) avec **Comprendre & Agir**, le premier magazine syndical numérique de la collectivité qui place l'agent de la collectivité au cœur des débats et des informations le concernant (nouvelles lois, informations statutaires, compte-rendu et prises de positions FSU, instances paritaires, informations et débats d'idées, etc.). Chaque adhérent reçoit aussi au format papier **Pour** (le mensuel de la FSU) et **Syndicalement Vôtre** (le trimestriel de la FSU Territoriale), **le Guide des Carrières des agents territoriaux** actualisé chaque année. Périodiquement chaque adhérent est aussi destinataire de **Pour Elles**, le bulletin d'infos du secteur femme de la FSU.



Pourquoi se syndiquer aujourd'hui ?

Pour s'informer et connaître ses droits. Pour se défendre individuellement et collectivement car nos employeurs, eux, savent s'unir pour agir (Association des Départements de France). Nous avons donc besoin d'une force collective pour défendre nos intérêts de salariés, garder nos droits et en conquérir de nouveaux et ce, quelle que soit la conjoncture politique, économique et sociale.

L'action syndicale, c'est d'abord l'information des salariés sur leurs droits dans le cadre professionnel comme à l'extérieur. C'est aussi la défense de chacun, dans le respect du droit de tous, au sein des commissions paritaires ou par le biais d'interventions auprès des responsables des agents concernés. C'est aussi la défense collective des personnels, dans les différentes instances ou à l'occasion d'audiences auprès des diverses autorités. Enfin l'action syndicale c'est parfois l'organisation de mobilisations les plus massives et les plus unitaires possibles.

Pourquoi la FSU ? Parce que La FSU Territoriale lutte contre toutes les formes d'exploitation, de domination, d'aliénation ou d'oppression, et promeut une société responsable et citoyenne. Profondément attachée au service public, la FSU territoriale considère qu'elle est le seul vecteur démocratique d'une réelle égalité d'accès aux droits.



Une adhésion à la portée de tous !

Le montant de l'adhésion au syndicat FSU des territoriaux de l'Hérault est de 0.6% du salaire net (et d'un minimum mensuel de 3,20€ correspondant au reversement national). Le montant de l'adhésion est fixée à 8€ pour les assistantes familiales. Par exemple, si mon salaire net est de 1500€, je calcule ma cotisation comme suit : $1500 \times 0,6 = 900 / 100 = 9€$ mensuel avant crédit ou déduction d'impôt, soit de 3,06€ mensuel en réalité. En somme, pas de quoi s'en priver !

BULLETIN DE CONTACT

Je souhaite en savoir plus sur la section FSU du conseil départemental de l'Hérault

NOM : Prénom :

Adresse :

Mail :@..... Tél :

Direction/service :



A renvoyer par courrier interne ou sur simple demande mail :

Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
 Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4
 0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765 - Alco Bureau 3136
www.snuter34fsu.fr

